



Bonjour chers membres,

Nous sommes heureux d'annoncer l'ouverture des inscriptions pour tous nos programmes à partir du **21 juillet 2025 à minuit**.

- La saison 2025-2026 débutera le 25 août 2025.
- Vous trouverez l'horaire de la saison sur [notre site internet](#).
- Notez qu'il y aura des plages horaires disponibles en soirée, les 11, 14 18 et 21 août. Vous trouverez l'horaire de la pré-saison sur [notre site internet](#)

Nos programmes

| Patinage individuel (cours privés ou semi-privés) | Frais d'inscription pour la saison |
|--|---|
| Étapes du PP, Star 1 et 2 | 285 \$ |
| Star 3 et 4 | 295 \$ |
| Star 5 | 295 \$ |
| Star 6 et plus | 260 \$ |
| Nouveauté!! Cours privés pour patineurs adultes | 260 \$ |

| Programmes de cours de groupe | Frais d'inscription pour la saison |
|--------------------------------------|--|
| Programme STAR 1 à 5 | Inclus dans l'inscription Star 1 à 5 (Calendrier ici!) |

Les frais de 61.71\$ pour l'inscription à Patinage Canada s'ajouteront à la facture.

Note : Vous devez inscrire votre enfant dans son niveau de compétition actuel. Votre entraîneur peut vous guider à ce sujet. Le patineur devra patiner sur une plage horaire allouée à sa catégorie. Toute demande de modification en cours d'année devra être soumise au Club.

L'inscription à un programme de patinage individuel (cours privés ou semi-privés) permet :

- De choisir son horaire, selon les plages horaires offertes pour son niveau;
- De patiner autant de fois que souhaité.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la présence d'un entraîneur est requise afin de pouvoir s'entraîner sur la glace. De plus, pour assurer la sécurité de tous, le nombre de patineurs sur la glace ne doit pas excéder 24, pour les Star 1 à 4, et 18, pour les Star 5 et plus.

Procédure d'inscription

1. Se rendre sur www.cpabeauportcharlesbourg.com
2. Se connecter à son compte.
3. Cliquer sur l'onglet inscription.
4. Cliquer sur le programme « Patinage individuel » pour sélectionner le programme souhaité.
5. Procéder au paiement de votre panier.

Informations importantes pour les patineurs qui ne résident pas sur le territoire de la Ville de Québec

Si votre adresse principale n'est pas située sur le territoire de la Ville de Québec, vous devez vous référer à ce document pour connaître le type d'entente entre la Ville de Québec et votre municipalité.

[Pour plus d'informations sur les ENTENTES INTERMUNICIPALES 2025-2026](#)

Selon le type d'entente, des frais supplémentaires pourraient vous être facturés par votre municipalité ou par la Ville de Québec, d'où l'importance de bien vous renseigner.

Si vous êtes un patineur de 22 ans et plus et que vous êtes non-résident de la Ville de Québec, il faudra prévoir un montant de 530\$ supplémentaire pour la saison 2025-2026.

Nous vous souhaitons à tous une excellente saison 2025-2026 !

Le conseil d'administration CPA Beauport-Charlesbourg